



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-063-2021-06

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2021

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2021-06-24-00002 - A R R Ê T É **??** portant inscription au titre des monuments historiques de la tour Raspail, située 4 rue Raspail à **??** Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) ; (4 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2021-06-24-00002

A R R Ê T É

portant inscription au titre des monuments
historiques de la tour Raspail, située 4 rue Raspail
à
Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) ;

A R R Ê T É N° 2021-

portant inscription au titre des monuments historiques de la tour Raspail, située 4 rue Raspail à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 15 décembre 2020 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la tour Raspail, située 4 rue Raspail à Ivry-sur-Seine, est représentative des recherches menées dans le troisième quart du 20^e siècle pour enrichir les typologies du logement social, en réaction contre la pauvreté architecturale des grands ensembles, qu'elle constitue un des exemples les plus intéressants d'architecture de type « brutaliste », inspirée par Le Corbusier, qu'il s'agit d'un immeuble très novateur grâce à l'originalité distributive de ses appartements, organisés en duplex et semi-duplex, qu'elle est le premier édifice construit lors de la rénovation du centre-ville d'Ivry, qui a constitué entre 1962 et 1987 un véritable laboratoire d'expérimentation urbaine et architecturale et, qu'à ces divers titres, elle présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er- Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de la tour Raspail, située 4 rue Raspail à Ivry-sur-Seine (94200), sur la parcelle n° 153, d'une contenance de 1330 m², figurant au cadastre section AN :

- les façades et les toitures, telles que délimitées par un liseré rouge sur le premier plan annexé,
- le hall d'entrée et les sept paliers desservant les ascenseurs, situés dans le bloc central, tels que délimités par un liseré rouge sur les quatre autres plan annexés.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

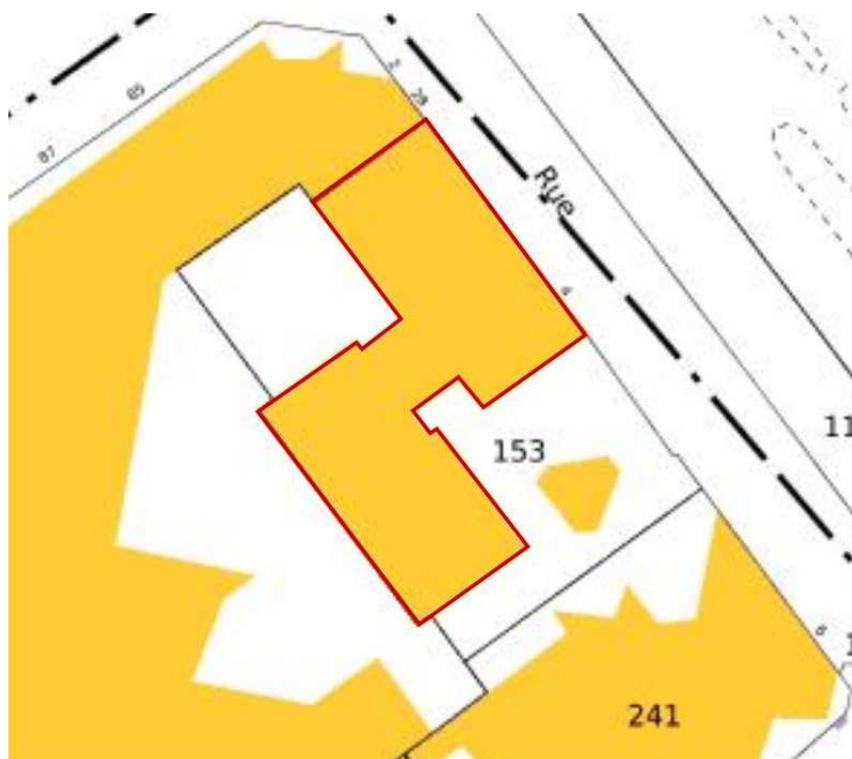
ARTICLE 3- Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le 24 juin 2021

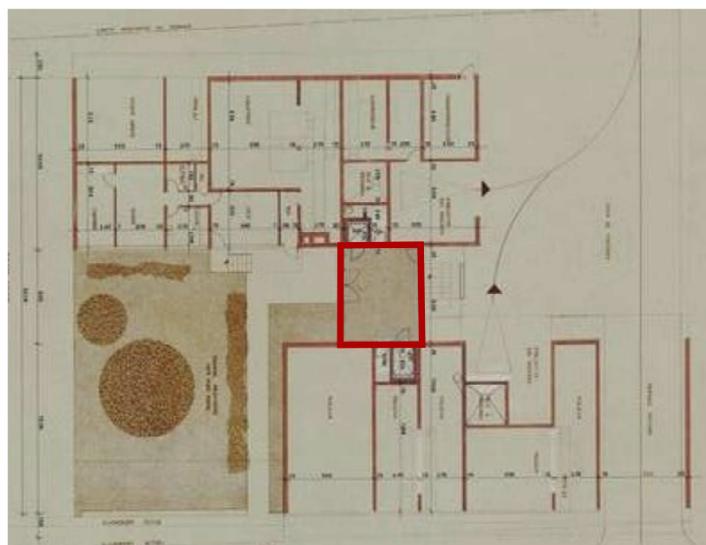
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
SIGNÉ
Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ N° 2021-

portant inscription au titre des monuments historiques de la tour Raspail, située 4 rue Raspail à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)



Périmètre de protection au titre des monuments historiques des façades et des toitures

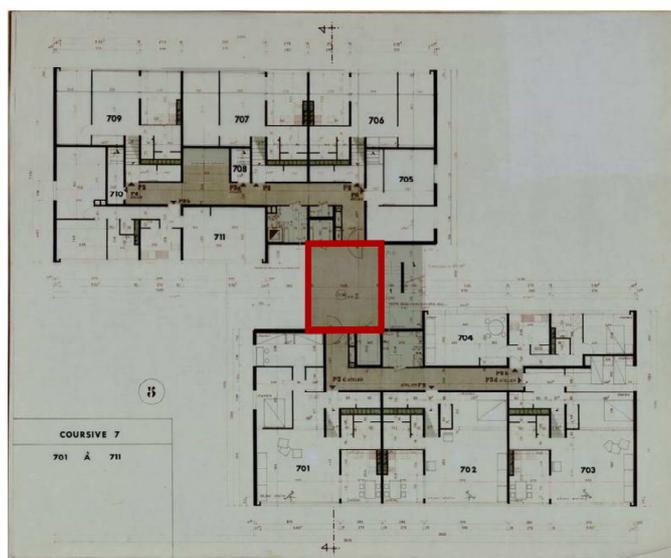


Périmètre de protection au titre des monuments historiques du hall d'entrée

Préfecture de la région d'Ile-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

A R R Ê T É N° 2021-

portant inscription au titre des monuments historiques de la tour Raspail, située 4 rue Raspail à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)



**Périmètre de protection au titre des monuments historiques des sept paliers
(situés au niveau de la coursive 1, des coursives 2 à 6 et de la coursive 7)**